

## DÉMARCHE GEMAPI

Accompagner les territoires pour préparer la prise de compétence



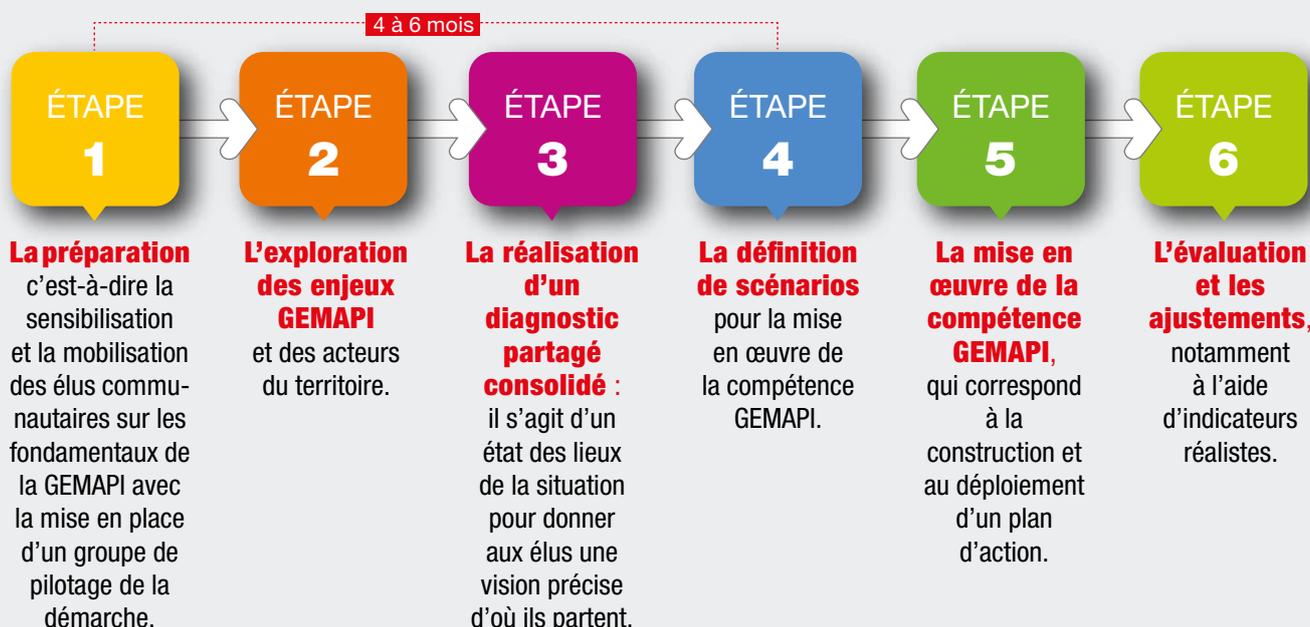
Comment définir les missions de votre GEMAPI ? Quels acteurs associer à la réflexion ? Quelle organisation choisir après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ? Où mobiliser les moyens humains et financiers ? Territoires Conseils, service de la Caisse des Dépôts, et l'Union nationale des CPIE<sup>(1)</sup> vous proposent leur appui à travers une démarche en 6 étapes, adaptée aux communautés de communes et d'agglomération, pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.

### La démarche d'accompagnement GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

Cette démarche consiste à accompagner les intercommunalités pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, qui doit répondre au mieux aux enjeux spécifiques de chaque territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Elle propose plusieurs entrées possibles et des scénarios adaptés à chacun.

Le CPIE se positionne en tant qu'animateur de la réflexion et point relais vers des ressources et des informations utiles sur la GEMAPI.

### UNE DÉMARCHÉ EN 6 ÉTAPES

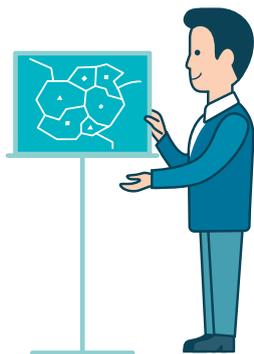


1. Centres permanents d'initiatives pour l'environnement

# La mise en œuvre de la démarche d'accompagnement GEMAPI s'appuie sur un dispositif d'animation dynamique avec :



**Un.e élu.e communautaire « chef de projet »** qui assure un rôle de coordination et de liaison avec les instances décisionnaires de la communauté.



**Un.e technicien.ne de l'EPCI-FP** qui assure l'avancement technique de la démarche, aux côtés de l'élu.e chef de projet et en lien avec l'ensemble des services de la communauté.



**L'accompagnateur.trice du CPIE**, qui apporte son appui à l'animation de la démarche, sa connaissance du territoire, des enjeux GEMAPI et ses compétences d'animation de la concertation locale, dans une posture de neutralité.



**Un groupe de pilotage** mis en place par la communauté de communes ou d'agglomération et composé en majorité d'élu.e.s.

## Un guide juridique et technique sur la compétence GEMAPI

Le guide juridique et technique élaboré par Territoires Conseils et l'Union nationale des CPIE a été produit à l'intention des élus des intercommunalités et de leurs équipes. Il a pour principal objectif de **mieux assimiler les enjeux et le cadre réglementaire** de la GEMAPI en les illustrant par des cas pratiques. Plusieurs **retours d'expérience** des CPIE illustrent ce guide, actualisé et complété régulièrement.

Pour consulter et/ou télécharger cette publication : [www.caissedesdepotsdesterritoires.fr](http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr) Rubrique Informer / Dossiers / Gemapi



- › Pour en savoir plus : [www.caissedesdepotsdesterritoires.fr](http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr) rubrique « Conseiller / Bénéficiaire d'une démarche d'accompagnement / Développement durable »
- › Ou contacter **Leslie Chaze**, Territoires Conseils : **01 58 50 75 75** ou **Arnault Samba**, Union nationale des CPIE : **01 44 61 75 35**



UNION NATIONALE  
DES CENTRES PERMANENTS  
D'INITIATIVES POUR  
L'ENVIRONNEMENT

Union nationale des CPIE  
26 rue Beaumont 75003 Paris  
01 44 61 75 35  
contact@uncpie.org  
www.cpie.fr

 @CaissedesDepots  
[www.groupecaissedesdepots.fr](http://www.groupecaissedesdepots.fr)

Chaque jour à vos côtés

GRUPE

